



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Mer
de Guadeloupe**

**Direction de la Mer
de la Martinique**

Baie-Mahault, le 3 décembre 2020

Secrétariat du Conseil Maritime Ultramarin
du Bassin Antilles

Réf :

Mesdames et Messieurs les Maires des communes
littorales du bassin maritime Antilles

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la publication du Document Stratégique de Bassin Maritime des Antilles (DSB) et conformément aux dispositions de l'article R219-1-25 du code de l'environnement, une consultation publique doit être menée.

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir effectuer, du 21 décembre 2020 au 21 février 2021, l'affichage dans vos locaux de l'avis de consultation du Dossier Stratégique de Bassin (DSB), joint à ce courrier.

Nos services restent à votre écoute pour plus d'informations si nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos considérations distinguées.

Le Directeur de la mer

Nicolas LE BIANIC

Pour le Préfet,